

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2389

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Feyzin - Saint-Priest

Objet : Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2022 des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée confiés à la société publique locale (SPL) Oser portant sur la rénovation énergétique des collèges Boris Vian et Frédéric Mistral

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2389**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Feyzin - Saint-Priest

Objet : Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2022 des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée confiés à la société publique locale (SPL) Oser portant sur la rénovation énergétique des collèges Boris Vian et Frédéric Mistral

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon a confié à la SPL Oser 2 mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation énergétique des collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin.

La SPL Oser intervient en tant que mandataire de la Métropole dans le cadre de marchés de quasi-régie, notifiés le 6 octobre 2021 pour l'opération de rénovation énergétique du collège Boris Vian, et le 25 janvier 2022 pour l'opération de rénovation énergétique du collège Frédéric Mistral.

II - Objectifs

L'objectif est de réaliser des opérations de rénovation énergétique par le biais de marchés globaux de performance énergétique.

Le mandataire agit au nom et pour le compte de la Métropole et applique toutes les règles qui s'appliquent à la collectivité dont celles relatives à la commande publique.

Les programmes de travaux approuvés par la Métropole comportent les objectifs de performance énergétiques suivants :

- l'atteinte du niveau bâtiment basse consommation (BBC) rénovation pour les bâtiments d'enseignement,
- une réduction des consommations d'énergie finale, tous usages confondus et pour l'ensemble du collège, d'au moins 45 % pour le collège Boris Vian et au moins 55 % pour le collège Frédéric Mistral.

III - Plan de financement**1° - Collège Boris Vian**

Le montant global des investissements confiés à la SPL Oser s'élève à 5 274 000 € TTC.

Pour l'année 2022, seules les dépenses portant sur des études complémentaires de diagnostics amiante et plomb (18 1161,10 € TTC), les honoraires de contrôle technique (2 724 € TTC) et les frais de mise en concurrence (432 € TTC) ont été réalisées par la SPL Oser sans avances réglées par la Métropole.

Les honoraires du mandataire s'élèvent à 326 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération.

Pour l'année 2022, la Métropole a réglé 30 257 € TTC.

2° - Collège Frédéric Mistral

Le montant global des investissements confiés à la SPL Oser s'élève à 5 360 000 € TTC.

Pour l'année 2022, seules les dépenses portant sur des études complémentaires de diagnostics amiante et plomb (19 080 € TTC), les honoraires de contrôle technique (1 992 € TTC) et les frais de mise en concurrence (864 € TTC) ont été réalisées par la SPL Oser sans avances réglées par la Métropole.

Les honoraires du mandataire s'élèvent à 320 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération.

Pour l'année 2022, les Métropole a réglé 35 795 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le compte-rendu annuel des opérations de rénovation énergétique des collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin, pour l'exercice 2022, confiées à la SPL Oser en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303551-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
